



Lieu des petits

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

1. PRÉAMBULE

Le Lieu des petits, fondé en 1985, regroupe quatre centres de la petite enfance (CPE) et deux bureaux coordonnateurs (BC) sur l'île de Montréal. Nous desservons plus de 1 000 familles et comptons sur l'engagement de 120 employés.ées pour offrir un environnement d'apprentissage bienveillant et stimulant.

Conscients de l'impact de nos activités sur l'environnement, nous avons rejoint en 2020 le programme de certification « CPE durable », une reconnaissance attribuée par Environnement Jeunesse (ENJEU) aux établissements qui adoptent des pratiques de développement durable structurées.

Reconnaissance des actions environnementales antérieures

Depuis 2020, le Lieu des petits s'est engagé activement dans une transition écologique à travers une série d'initiatives concrètes structurées dans un plan d'action triennal. Parmi les actions significatives mises en œuvre :

- Gestion responsable des déchets : instauration de stations de tri des matières résiduelles dans toutes les installations, mise en place du compostage, réduction progressive de l'usage de plastiques à usage unique et utilisation accrue de contenants réutilisables.
- Éducation relative à l'environnement (ÉRE) : intégration de thématiques environnementales dans les activités éducatives (recyclage, alimentation locale, biodiversité), sorties éducatives en nature et ateliers avec des partenaires spécialisés.
- Alimentation durable : bonification des menus pour inclure des aliments locaux et biologiques, réduction des aliments transformés, promotion de l'eau comme boisson principale et réduction des boissons sucrées.
- Approvisionnement responsable : achats de fournitures pédagogiques écoresponsables, réduction des impressions et promotion de la dématérialisation des documents administratifs.

Ces efforts ont permis de poser les bases solides sur lesquelles repose la présente politique, et témoignent de l'engagement continu de l'organisation envers une culture de développement durable.

Notre engagement repose sur une volonté continue de faire évoluer nos pratiques vers un modèle plus durable. Inspirés par les résultats déjà obtenus et enrichis par l'expérience de terrain, nous souhaitons aujourd'hui structurer notre démarche dans une politique cohérente, mobilisatrice et évolutive. Celle-ci s'inscrit dans la continuité de notre trajectoire, tout en ouvrant la voie à de nouvelles ambitions environnementales.

Afin de consolider notre démarche et d'en assurer la cohérence, cette politique établit des orientations claires et fédératrices, qui guideront l'ensemble de nos actions environnementales à venir.

Nos ambitions à travers cette politique sont les suivantes :

- Poursuivre et approfondir les actions environnementales déjà amorcées depuis 2020, en capitalisant sur l'expérience acquise et les résultats obtenus.
- Intégrer l'éducation relative à l'environnement (ÉRE) dans les pratiques éducatives quotidiennes.

- Favoriser une alimentation saine, locale et responsable au sein de notre cuisine centrale et des repas proposés dans nos installations.
- Réduire notre empreinte écologique par une meilleure gestion des matières résiduelles, des économies d'énergie et une réduction des consommations.
- Encourager des modes de transport actifs et collectifs pour les familles et les employés.
- Mettre en place des processus d'approvisionnement responsables et durables, en partenariat avec des fournisseurs engagés.

2. DÉFINITIONS

Afin d'assurer une compréhension partagée et cohérente des termes utilisés dans cette politique, les définitions suivantes sont retenues :

Développement durable : Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il repose sur trois piliers fondamentaux et interdépendants : l'environnement, le social et l'économie.

Éducation relative à l'environnement (ÉRE) : Approche éducative qui vise à éveiller les enfants, le personnel et les familles aux enjeux environnementaux. Elle repose sur l'observation, l'exploration de la nature, la compréhension des écosystèmes et l'adoption de comportements responsables.

Comité environnemental : Groupe multidisciplinaire composé de membres du personnel, de directions, de parents et de partenaires externes. Ce comité est chargé de coordonner, mettre en œuvre et suivre les projets liés au développement durable.

Hiérarchie des 3RV-E : Cadre de gestion des matières résiduelles qui privilégie, dans l'ordre : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et, en dernier recours, l'Élimination.

Écocitoyenneté : Capacité à agir de manière responsable envers l'environnement dans ses choix individuels et collectifs. L'écocitoyen prend part aux décisions, s'informe, participe à des projets collectifs et agit pour le bien commun.

Mobilité durable : Ensemble de pratiques de déplacement qui limitent les émissions polluantes et les nuisances. Elle inclut la marche, le vélo, le covoiturage et l'usage du transport collectif, tout en tenant compte de l'accessibilité et de la sécurité.

3. CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'applique à l'ensemble des installations, des activités et des parties prenantes du Lieu des petits. Elle vise à créer un cadre d'engagement commun, transversal et cohérent pour tous les sites, qu'il s'agisse des CPE ou des BC.

Les parties prenantes concernées incluent :

- Le conseil d'administration : il veille à l'alignement stratégique de la politique avec la mission globale de l'organisme.
- Le comité environnemental : moteur de la démarche, il propose, coordonne, suit et évalue les actions environnementales.
- La direction générale et les gestionnaires : ils assurent la mise en œuvre concrète, la mobilisation des équipes et l'allocation des ressources nécessaires.
- Les éducatrices et éducateurs : ils intègrent l'ÉRE dans les activités quotidiennes avec les enfants, en collaboration avec les familles.
- Les enfants : au cœur de notre mission, ils sont invités à explorer, questionner, agir et réfléchir à leur relation à la nature et à l'environnement.
- Les parents et familles : partenaires essentiels, ils sont invités à renforcer à la maison les valeurs et gestes promus au CPE.
- Les fournisseurs et partenaires : ils sont sélectionnés et mobilisés en fonction de leur engagement à respecter des pratiques écoresponsables.

4. PRINCIPES DIRECTEURS

La mise en œuvre de la politique repose sur les principes suivants, qui constituent les fondements de notre engagement environnemental :

L'éducation relative à l'environnement (ÉRE) comme fondement : Chaque enfant est un acteur de changement. L'ÉRE favorise la compréhension du monde naturel par l'expérience, l'observation et l'action.

L'engagement collectif : Le développement durable est une responsabilité partagée. Chacun, à son niveau, est porteur de la transition écologique.

L'exemplarité et la cohérence : Les adultes doivent incarner dans leurs gestes quotidiens les valeurs qu'ils transmettent aux enfants.

L'amélioration continue : Les pratiques sont appelées à évoluer. La politique est un outil vivant, nourri par le retour d'expérience, l'évaluation et l'innovation.

La réduction de l'empreinte écologique : Nos actions doivent viser à limiter les impacts environnementaux de manière mesurable et significative.

L'approche pédagogique active : Inspirée de modèles comme HighScope, elle valorise le jeu, la manipulation, l'autonomie et la curiosité.

La coopération avec des partenaires engagés : Nous valorisons les liens avec des organismes, institutions et réseaux partageant notre volonté de transformer les pratiques.

5. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Définir un cadre de référence commun pour guider les actions en matière de développement durable dans l'ensemble des installations du Lieu des petits.
- Clarifier les rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des actions environnementales.
- Promouvoir une culture écoresponsable, en sensibilisant les employés, les enfants et les familles à l'importance de leurs gestes quotidiens.
- Établir des principes directeurs pour appuyer les choix pédagogiques, organisationnels et logistiques dans une logique durable.
- Encourager des comportements responsables à travers des pratiques éducatives accessibles, stimulantes et adaptées à l'âge des enfants.
- Assurer un suivi rigoureux et continu, par l'évaluation des pratiques et des résultats concrets.
- Mobiliser l'ensemble de la communauté autour des enjeux environnementaux, dans un esprit de collaboration.
- Accompagner la transition vers des pratiques, infrastructures et modes de vie plus respectueux de l'environnement, dans une approche progressive et adaptée au contexte.

6. CHAMPS D'INTERVENTION ET ENGAGEMENTS

Le Lieu des petits s'engage à agir dans plusieurs champs d'intervention clés pour concrétiser ses engagements environnementaux. Ces axes font l'objet d'un suivi annuel via un plan d'action distinct.

6.1 ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT

- Intégrer des activités pédagogiques en lien avec la nature.
- Former le personnel et offrir des ateliers aux parents.
- Mettre en place des projets sur le recyclage et les déchets.
- Développer potagers et espaces verts pédagogiques.
- Favoriser les matériaux recyclés et durables.
- Collaborer avec des experts environnementaux.

6.2 CONTACT AVEC LA NATURE

- Aménager des espaces extérieurs et favoriser le jeu libre.
- Organiser des sorties éducatives en nature.
- Observer la faune et la flore locales.
- Introduire des projets de jardinage adaptés.
- Sensibiliser à la biodiversité.
- Travailler avec des organismes spécialisés.

6.3 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- Appliquer les principes des 3RV-E à tous les niveaux.
- Mettre en place le compostage et la réduction des plastiques.
- Réduire le papier et les lingettes, utiliser des piles rechargeables.
- Sensibiliser au tri et au gaspillage.
- Favoriser le vrac, les contenants réutilisables ainsi que les partenariats de revalorisation.

6.4 MOBILITÉ DURABLE

- Encourager la marche, le vélo, le transport en commun, le covoiturage.
- Installer des stationnements vélo et des infrastructures adaptées.
- Informer sur les impacts des déplacements.
- Créer des incitatifs et des partenariats en lien avec le transport collectif.

6.5 SANTÉ ET ALIMENTATION

- Offrir une éducation nutritionnelle.
- Favoriser les produits maraîchers et locaux.
- Proposer une alimentation saine et variée.
- Réduire les produits transformés.
- Encourager les pratiques de consommation responsable.
- Collaborer avec des producteurs locaux.
- Favoriser l'eau et réduire les boissons sucrées.
- Gérer les déchets alimentaires.

6.6 RÉDUCTION ET MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

- Réduire la consommation via des choix technologiques efficaces.
- Promouvoir les énergies renouvelables.
- Optimiser le chauffage/climatisation.
- Rénover pour l'efficacité énergétique.
- Installer des éclairages à faible consommation.
- Sensibiliser à la gestion énergétique.
- Entretien des équipements pour leur efficacité.

6.7 ACHATS RESPONSABLES

- Choisir du matériel pédagogique durable.
- Privilégier les produits certifiés écologiques.
- Favoriser les produits durables et réparables.

- Acheter du matériel informatique écoresponsable.
- Réduire les emballages et promouvoir ce qui est biodégradable.
- Collaborer avec des fournisseurs responsables.
- Favoriser les dons et échanges.
- Réduire les produits jetables dans les usages courants.

7. COMITÉ ENVIRONNEMENTAL

Le comité environnemental du Lieu des petits est composé de membres de la direction, du personnel, de parents et de partenaires. Il coordonne les actions, assure le lien entre les divers acteurs et propose des ajustements annuels à la politique et au plan d'action.

8. RÔLES & RESPONSABILITÉS

La mise en œuvre de cette politique repose sur une responsabilité partagée entre les membres de la communauté éducative.

Le Comité environnemental : Coordonne la politique, élabore le plan d'action, organise la formation et évalue les résultats.

Les Directions / Coordonnateurs : S'assurent de l'intégration de la politique dans la stratégie globale et du soutien opérationnel.

Le personnel éducatif : Intègre l'ÉRE dans la pédagogie, transmet les valeurs environnementales aux enfants.

Le personnel de soutien : Applique les gestes écoresponsables et propose des initiatives.

Les enfants : Agissent, observent, apprennent et participent activement aux projets écologiques.

Les parents et la communauté : Soutiennent la politique à la maison, participent aux actions collectives et événements liés à l'environnement.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR & RÉVISION

La politique environnementale entre en vigueur dès son adoption. Elle fait l'objet d'une révision annuelle coordonnée par le comité environnemental.

Cette révision permet d'adapter la politique aux nouveaux enjeux, de mesurer les progrès réalisés et de proposer de nouvelles priorités d'action.

9.1 SUIVI, INDICATEURS ET POINTS STATUTAIRES

Le suivi de la politique environnementale repose sur une approche rigoureuse d'évaluation continue, permettant d'ajuster les actions et de démontrer les progrès réalisés. Un mécanisme structuré de mesure des impacts est mis en place dès l'adoption de la politique.

Voici les éléments clés de ce suivi :

- Mise en place d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour chaque champ d'intervention (voir plan d'action).
- Définition d'une base de référence (« point de départ ») pour chaque indicateur, collectée la première année d'application de la politique.
- Comparaison annuelle des résultats avec les données de référence pour évaluer l'évolution.
- Communication des résultats aux équipes, au conseil d'administration et aux familles à travers des bilans visuels, tableaux de bord ou présentations interactives.
- Intégration de points statutaires à l'ordre du jour des réunions d'équipe, des rencontres de comités et du CA, afin de suivre les engagements, les indicateurs et proposer des ajustements.
- Exemples concrets de suivis possibles :
 - Poids des déchets générés par installation (par semaine ou mois).
 - Quantité de papier consommé par an (ou évolution du papier brun utilisé).
 - Nombre d'activités d'éducation relative à l'environnement réalisées par trimestre.
 - Taux de participation des familles à des initiatives de sensibilisation.
 - Nombre de kilomètres parcourus en transport actif par les employés (déclaratif ou par sondage).
 - Proportion de produits locaux ou écoresponsables achetés (en % du budget total).

Un tableau de bord de suivi sera tenu à jour par le comité environnemental. Il comprendra les indicateurs, les données de référence, les résultats annuels et les recommandations éventuelles.

10. PLAN D'ACTION ANNUEL

Afin d'assurer la mise en œuvre concrète et évolutive des engagements énoncés dans cette politique, un plan d'action environnemental sera élaboré chaque année. Ce document définira les priorités, les objectifs opérationnels et les moyens à mettre en œuvre pour l'année en cours. Il constitue un outil complémentaire et indispensable à la présente politique, et il convient de s'y référer pour suivre les actions précises entreprises par le Lieu des petits.

*Des enfants qui grandissent,
des liens qui se tissent*



Lieu des petits

